DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520

Date de convocation : 1er Avril 2025

Nbr conseillers :	13
En exercice :	13
Présents :	10
Votants :	10
Quorum :	7

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le onze du mois d'avril à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, BLANC Emilie, CLUZEL Anthony, DUPINAY Pierre, GRANGE Yves, BARDY Benoît, GIRAUD Jean, CANET Véronique
Excusés : LIMONE Julien, ROUCHOUSE Muriel,
Absentes : DEGAND Nathalie

Secrétaire de séance : GERY Jacques

N° 20 110425

OBJET : Adoption du budget primitif assainissement collectif 2025 de SAINT APPOLINARD

Le conseil municipal

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
- **Vu** le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2025 ; qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 75 185.75 €
Investissement : 176 181.25 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202012-20250411-20110425-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 14/04/2025
Publication : 14/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ADOPTE le budget primitif assainissement collectif de l'exercice 2025 de la commune de SAINT APPOLINARD et vote les crédits qui y sont inscrits ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance
Jacques GERY

MAIRIE DE SAINT-APPOLINARD
42 (Loire)

Le Maire
Annick FLACHER